



Condannation: la reclusion criminelle

Par **zaza86**, le **15/09/2008 à 15:09**

bonjour, pouvez vous me dire lorsqu'un mineur est condamné a 8 ans emprisonnement ou a 8 ans de reclusion qu'elle est la difference la condannation est elle indiquer au casier numero 2 et 3 merci

Par **JamesEraser**, le **15/09/2008 à 21:43**

[citation]8 ans emprisonnement ou a 8 ans de réclusion[/citation]
La réclusion est généralement associée à des peines criminelles. Contrairement à l'emprisonnement qui concerne les peines correctionnelles. Les peines criminelles sont inscrites sur les 3 casiers
Expertooment